

UE 7 : mémoire professionnel
(TD 35 h et TPG 70 h)
ECTS : 6
Semestres 3 et 4

Cahier des charges : mémoire professionnel

Écoles des infirmiers anesthésistes

Mémoire : « dissertation adressée à une société savante ou pour l'obtention d'un examen » (1). Il a pour but de contribuer à la connaissance, en lien avec un domaine théorique ou une profession.

Finalités et objectifs

Ce travail doit permettre à l'étudiant de conduire une étude dans le champ des soins en anesthésie-réanimation-urgences à la recherche d'une compréhension approfondie, référencée et méthodologique sur un thème professionnel. Il vise la mobilisation de connaissances méthodologiques et de savoirs professionnels infirmiers anesthésistes « cœur de métier » et nécessite des capacités d'analyse et de synthèse, de créativité, de distanciation et d'auto-évaluation.

Il s'agit, dans un contexte de pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'élève, de former de futurs professionnels capables de s'interroger, d'analyser et d'évaluer sa pratique afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession d'infirmier anesthésiste dans le système de soins.

Elle représente également une ouverture vers la collaboration pluridisciplinaire, dans le sens où elle peut être force de proposition, dans un contexte d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) et d'accréditation/certification (possible utilisation pour l'écriture et la formalisation de procédures, protocoles...).

Les intentions pédagogiques concernent à la fois l'étudiant et la profession :

- collectives (profession) :
 - engagement dans une réflexion sur le métier d'infirmier anesthésiste ;
 - participation à l'enrichissement des sciences infirmières ;
 - communication d'un travail aux autres professionnels soignants ;
- individuelles (étudiant) :
 - construction d'une identité professionnelle par un enrichissement théorique et une posture réflexive par rapport à une pratique professionnelle ;
 - développement des capacités d'analyse et de synthèse et appropriation d'une démarche autonome de réflexion et d'écriture ;
 - acquisition des connaissances spécifiques concernant les méthodologies de recherche, les théories de références dans le domaine des soins en anesthésie (concepts, disciplines scientifiques...);
 - promotion du travail réalisé (communications, publications...).

Le mémoire professionnel fournit l'occasion de mettre en relation les apports des unités de formation, les débats auxquels ils ont donné lieu, les échanges d'expériences, professionnelles notamment, entre les divers membres du groupe et les lectures personnelles.

L'élaboration du mémoire professionnel vise à développer plusieurs capacités :

- identifier une question pertinente à l'exercice professionnel ;
- situer cette question dans son contexte ;
- conduire une démarche méthodique d'investigation à l'aide d'outils d'étude et de recherche ;
- analyser les informations recueillies ;
- élaborer des solutions ou des préconisations ;
- formaliser une production écrite et la soutenir oralement.

Ce travail est une occasion d'investissement personnel. La contribution participe à l'enrichissement de la connaissance dans le champ disciplinaire des soins.

Validation du sujet

Un comité comprenant au minimum le directeur scientifique, le directeur de l'école et le responsable pédagogique valide le sujet du mémoire et désigne le directeur de mémoire.

Évaluation du mémoire

L'évaluation porte à la fois sur le contenu écrit et la soutenance.

Elle est réalisée par un jury de trois personnes désignées par la direction de l'école :

- un enseignant de l'école ;

(1) Définition du Robert.

- un expert ;
- le directeur de mémoire.

La soutenance, d'une durée maximum de quarante-cinq minutes, comprend un temps de présentation de son travail par l'étudiant et un temps de réponses aux questions et d'échanges avec le jury.